



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

des 6 et 7 juillet 2020.

Le conseil d'administration s'est déroulé les 6 et 7 juillet 2020 au siège social de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) sise au 36, rue de la Bienfaisance 75008 Paris.

Séance de travail du 6 juillet 2020 de 13h00 à 18h30.

Appel des Administrateurs

Appel effectué par le secrétaire général.

Administrateurs présents : (10)

Madame Maryvonne Sayos ;

Messieurs, Jean-Pierre Beaulieu, Norbert Dauba, Edmond Dominati, Patrice Drocourt, André Géry, Patrick Lamy, Jean-Claude Maury, Roland Marcant, José Miguel Real.

Administrateurs absent excusés : (1).

Joël Davennes

Administrateur en visio-conférence :(1) Conforme à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Monsieur. Jean Paul Viry.

Administrateur représenté : (4)

Monsieur. Michel Dumas. (pouvoir donné à Monsieur. Jean Claude Maury) ;

Monsieur. Robert Gauthier. (pouvoir donné à Monsieur. José Miguel Real) ;

Monsieur. Louis Lauseig. (pouvoir donné à Monsieur. Roland Marcant) ;

Monsieur. Jean Pierre Lemaire. (pouvoir donné à Madame Maryvonne Sayos).

Invité à participer au conseil d'administration conformément à l'article R 2.5 : (1).

Monsieur Machefer, Directeur de la Maison des Médaillés militaires.

Ouverture de la séance de travail.

Le quorum étant atteint, Madame la présidente générale déclare la séance de travail ouverte.

Celle-ci nous fait lecture de sa lettre de démission.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission.

Conformément à l'article-12-Les vice-présidents généraux de nos statuts, le 1^{er} vice-président remplace la présidente générale à ce conseil d'administration et conduit les travaux.



SNEMM

Fondée en 1904 - Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)

Partenaire de la réserve citoyenne - JORF n° 262 novembre 2014

Ambassadeur National de la réserve citoyenne de l'Education Nationale

Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

Siège Social

36 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS

Tel: 01 45 22 68 12 - Fax: 01 45 22 00 39

direction@snemm.fr - www.snemm.fr

Siret: 342 006 491 00019

Ordre du Jour :

1.	<i>Approbation du PV du conseil d'administration du 29 et 30 janvier 2020.</i>	4
2.	<i>Intervention de M. Machefer Directeur de la Maison des Médaillés militaires en Visio conférence.</i>	4
3.	<i>Dossiers contentieux en cours.</i>	4
4.	<i>Présentation projet déroulement et invités de la 85^{ème} Assemblée Générale à Levallois-Perret salon d'honneur de la Mairie les mercredi 4 et jeudi 5 Novembre 2020.</i>	4
5.	<i>Convention DOMITYS. Point sur les contacts établis par nos structures.</i>	4
6.	<i>Démission de M Lemaire, de sa fonction de vice-président et de ses attributions (legs et protocole).</i>	4
7.	<i>Vote pour la délégation des legs.</i>	4
8.	<i>Vote pour la délégation du protocole.</i>	4
9.	<i>Point sur le projet « La SNEMM de Demain » volontariat pour</i>	5
10.	<i>Lettre de mission des administrateurs « référents nationaux ».</i>	5
11.	<i>Lettre de mission Monsieur Louis Lauseig « Amicale de la Médaille Militaire »</i>	5
12.	<i>Point sur le personnel salarié – Fonction directeur administratif ».</i>	5
13.	<i>Avenir rationnel de la boutique.</i>	5
14.	<i>Point financier des comptes de la S.N.E.M.M.</i>	5
15.	<i>Demandes d'aides financières diverses.</i>	10
	<i>Informations complémentaires</i>	11
16.	<i>Point sur la conception du nouveau site.</i>	12
17.	<i>Point sur le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).</i>	12
18.	<i>Point sur les effectifs Cf. Annexe 1 :</i>	12
19.	<i>Abonnements à la revue (date butoir réception demande au siège).</i>	13
20.	<i>Point sur la chancellerie.</i>	13
21.	<i>Présentation du projet commémoration lieutenant SPANIEL par M. Christophe Cheneau.</i>	13
22.	<i>Point sur l'entraide – colis de Noël – aide à la scolarité.</i>	13
23.	<i>Mise à disposition villa personnel médical des Armées.</i>	14
24.	<i>Propositions diverses de la commission de l'entraide et votes.</i>	14
25.	<i>Point sur les legs.</i>	14
26.	<i>Approbation des administrateurs concernant la fusion des structures. Cf. Annexe 5.</i>	15
27.	<i>Approbation des administrateurs concernant la dissolution des structures. Cf. Annexe 6.</i>	15
28.	<i>Approbation des administrateurs concernant le changement de nom d'une structure.</i>	15
29.	<i>Point sur la revue et les retours.</i>	16
30.	<i>Résultat de la consultation recherche d'un prestataire unique « imprimerie et routage » de la revue. Cf. Annexe 7.</i>	16

31.	<i>Recherche d'une régie de publicités.</i>	16
32.	<i>Point de situation de la commission de la Communication et de la revue.</i>	16
33.	<i>Désignation d'un administrateur directeur de la communication (chargé de la communication de la SNEMM).</i>	16
34.	<i>Avancé du dossier convention avec Implic-Action Association.</i>	16
35.	<i>Réponses présidents d'UD sur les listings des abandons des traitements.</i>	16
36.	<i>Point sur les abandons des traitements et relation avec le T.P.G.</i>	16
37.	<i>Point sur les récompenses.</i>	17
38.	<i>Point sur le rapprochement avec la fédération nationale des amicales de la médaille militaire.</i>	17
39.	<i>Point sur la gestion du patrimoine des structures.</i>	17
40.	<i>Agenda du bureau national et du conseil d'administration.</i>	17
41.	<i>Création de commission permanente.</i>	17
42.	<i>Annexe 1 : Tableaux des effectifs</i>	19
43.	<i>Annexe 2 : Entraide sociétaire.</i>	20
44.	<i>Annexe 3 : Entraide ponctuelle.</i>	21
45.	<i>Annexe 4 : Aide aux pupilles.</i>	22
46.	<i>Annexe 5 : Approbation des administrateurs concernant la fusion des structures.</i>	23
47.	<i>Annexe 6 : Approbation des administrateurs concernant les dissolutions des structures.</i>	23
48.	<i>Annexe 7 : Résultat de la consultation recherche d'un prestataire unique « imprimerie et routage » de la revue.</i>	24

Compte tenu de la démission de Madame Sayos et de la densité des points inscrits à l'ordre du jour, certains n'ont pas pu être traités.

Ceux-ci seront inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration de septembre.

1. Approbation du PV du conseil d'administration du 29 et 30 janvier 2020.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Intervention de M. Machefer Directeur de la Maison des Médailleurs militaires en Visio conférence.

Celui-ci nous présente les grandes lignes du rapport moral qu'il portera à la connaissance des délégués de droits et élus, à l'assemblée générale de novembre. En conclusion de son rapport moral, celui-ci nous informe que l'année 2019 aura été une bonne année tant sur la qualité de la prise en charge des résidents que sur le bilan social et économique.

A l'issue de sa présentation, celui-ci quitte la séance.

3. Dossiers contentieux en cours.

Madame Sayos, démissionnaire de sa fonction de présidente générale, n'a apporté aucun élément au conseil d'administration sur ce point.

Aucun élément de situation n'ayant été transmis aux membres du bureau national par la présidente avant la tenue du conseil d'administration, aucune décision n'a pu être prise.

Ces dossiers seront repris en compte par le futur président général au prochain conseil d'administration de septembre.

4. Présentation projet déroulement et invités de la 85^{ème} Assemblée Générale à Levallois-Perret salon d'honneur de la Mairie les mercredi 4 et jeudi 5 Novembre 2020.

Ce point a été abordé partiellement par Madame Sayos qui s'était rendue à la mairie de Levallois-Perret. pour rencontrer la cheffe du protocole en compagnie de Madame Danielle Plassart Vice-présidente de la section de Levallois-Perret négociatrice auprès de la mairie pour accueillir notre 85^{ème} Assemblée Générale Ordinaire. Des photos du salon d'honneur et de l'intérieur de l'édifice ont été projetées sur écran. Un projet d'ordre du jour avait été remis au secrétaire général.

5. Convention DOMITYS. Point sur les contacts établis par nos structures.

Le partenariat entre la SNEMM et DOMITYS. C'est dans un cadre « confiné » que la signature a pu avoir lieu : les échanges avaient commencé en fin d'année 2019, et la signature de la convention par la présidente générale s'est déroulée à distance, le 20 Avril 2020 pendant cette période inédite de confinement.

M. Maury prend la parole pour expliquer que le site de DOMITYS est incomplet. La structure de ARRAS n'apparaît pas sur le site.

6. Démission de M Lemaire, de sa fonction de vice-président et de ses attributions (legs et protocole).

Madame Sayos nous fait lecture de la lettre de démission de M. Lemaire, en date du 26 mars 2020. La fonction de vice-président sera ouverte à candidature pour son élection le 28 juillet 2020.

7. Vote pour la délégation des legs.

La gestion des legs sera attribuée à un administrateur par le nouveau président général au conseil d'administration de septembre 2020.

8. Vote pour la délégation du protocole.

Le conseil d'administration, sur proposition du président général par intérim nomme à la fonction de responsable du protocole M. Robert Gauthier. Celui-ci prendra ses consignes à la rentrée de septembre.

9. Point sur le projet « La SNEMM de Demain » volontariat pour

Analyser les 13 Thèmes.

Chronologie du projet :

1^{ère} étape : Retour des travaux :

66 Unions départementales et 155 Sections ont répondu.

10 Sociétaires ont participé.

2^{ème} étape : Analyser les 13 thématiques et Répondre aux questions

- 2.1 – Attente de la désignation d'une commission composée de 13 équipes. Demande renouvelée encore lors de la réunion du bureau national du 23 juin 2020. Disponible depuis le 31 mai 2020 ;
- 2.2 – Synthèse et Propositions par thématique. Echeance 30 septembre 2020 ;
- 2.3 – Répondre aux nombreuses questions et communication. Echeance 30 septembre 2020 ;

3^{ème} étape : Présentation au Conseil d'administration des propositions Porteur du projet

4^{ème} étape : Rédaction, Présentation et vote du Projet à l'AGO Nationale 2020 Le Président général.

Après le recueil des réponses des structures et la concaténation des informations par le 1^{er} vice-président, et malgré de nombreuses relances de celui-ci en direction de la présidente générale, aucune sollicitation de volontaires afin de contribuer à l'analyse des thématiques, n'a été faite.

A ce jour, la rédaction du projet est à l'arrêt.

Le prochain président général, et les membres du bureau national devront dès le 28 juillet prendre en compte ce dossier qui depuis le conseil d'administration de janvier 2020 n'a que très peu avancé.

10. Lettre de mission des administrateurs « référents nationaux ».

Madame Sayos ayant travaillé seule sur ce dossier, celui-ci sera repris en compte par le futur président général avec le bureau national et présenté au prochain conseil d'administration de septembre.

11. Lettre de mission Monsieur Louis Lauseig « Amicale de la Médaille Militaire »

Madame Sayos a proposé et remis un projet. Celle-ci ayant travaillé seule sur ce dossier, celui-ci sera repris en compte par le futur président général avec le bureau national et présenté au prochain conseil d'administration de septembre.

12. Point sur le personnel salarié – Fonction directeur administratif ».

Madame Sayos ayant travaillé seule sur ce dossier, celui-ci sera repris après analyse globale du travail effectué par les salariées afin de répartir judicieusement les tâches et ainsi optimiser le travail.

Le futur président général en concertation avec le bureau national et certains administrateurs présenterons une organisation du travail du personnel au prochain conseil d'administration en septembre.

13. Avenir rationnel de la boutique.

Madame Sayos ayant démissionné de sa fonction de présidente générale, ce dossier sera repris en compte par le futur bureau national et présenté au prochain conseil d'administration de septembre.

14. Point financier des comptes de la S.N.E.M.M.

Le trésorier remercie le président de séance de lui donner la parole en début de ce conseil d'administration. Lors de son intervention il a abordé les six mois qui viennent de s'écouler, notamment le point essentiel concernant la collecte des comptes rendus de gestion des structures pour l'année 2019. A ce sujet, il remercie l'ensemble des administrateurs qui lui ont apporté leurs aides, chacun avec sa sensibilité, lors de cette collecte des C. R. de gestion 2019 au cours de la longue période du confinement dû au COVID 19, imposé par le gouvernement. Pendant ces huit semaines il a fait du télétravail et a

expédié plus de 350 e-mails afin de récupérer les copies des envois qui avaient été adressés au Siège par les structures.

Mais avant de nous détailler son analyse il nous présente comme à l'accoutumé la situation financière au 1^{er} juillet 2020 avec un comparatif par rapport au début de l'année.

	au 31/12/2019	au 01/07/2020
TRESORERIE CUMULEE	539 697,60 €	680 582,75 €
DEPENSES A VENIR	19 568, 91 €	21 357,21 €
TRESORERIE PREVISIONNELLE	462 649,98 €	621 543,87 €
dont TRESORERIE PLACEE	217 543,49 €	284 630,15 €
DISPONIBILITE IMMEDIATE	187 627,78 €	299 32,05 €

Contrôle de la comptabilité du Siège le 11 mars 2020.

La présidente ayant convoqué la commission nationale de vérification comptable, composée de Messieurs Bertran, Estève et Grobsheiser dans les locaux de la SNEMM afin qu'ils puissent effectuer leur contrôle annuel le mercredi 11 mars 2020.

Nous avons mis à leurs dispositions tous les documents demandés. Ils feront part de leur compte rendu aux délégués nationaux au cours de l'AGO qui se tiendra en novembre 2020.

Analyse des Comptes Rendus des structures.

Les structures (sections locales et unions départementales) de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire doivent adresser, chaque année, au Trésorier Général leurs comptes rendus de Gestion de l'exercice de l'année écoulée avant le 31 mars (date en vigueur) soit par voie électronique soit par voie postale.

2020 ayant été une année marquée par une crise sanitaire (COVID 19) nous obligeant à rester confiné, ce délai de réception a été prolongé jusqu'au 30 avril. Nous n'avons toujours pas reçu la totalité des comptes rendus de gestion.

L'analyse personnelle ci-après établit par le Trésorier Général présente dans son ensemble la situation des avoirs des structures qui ont fait l'effort de répondre dans les temps impartis.

Point des structures :

Nous avons reçu **644** C.R des sections sur les 675 reconnues actives dans le fichier central Henley, et **79** Unions Départementales sur les 83 reconnues actives dans le fichier central Henley.

Liste des sections qui n'ont rien adressées.

346 Noisy le Sec – 406 Clamart – 433 Béthune – 489 Enghien les Bains – 490 Lyon Brotteaux – 497 Lyon Croix Rousse – 539 Ecully/Lyon Ouest - 540 Arcueil Cachan – 583 Bayeux – 612 Champagnole
671 Montreuil – 673 Bruyères-Brouvelieures – 715 Ivry la Bataille – 759 Raucourt Mouzon – 779 Champigny
 786 Lavedan – 787 Thiberville – 879 Montignac – 932 Belgique – 956 Isigny sur Mer – 989 Pondichéry
1102 Corbeil – 1144 Die – 1426 Saarburg – 1458 Lesparre Médoc – 1549 Marignane – 1603 Paris RATP
 1627 Müllheim – 1707 Vitrolles – 1817 Mayotte – 3737 Sathonay Camp.

[Celles qui sont soulignées n'ont pas adressées de CR depuis plus de quatre ans...](#)

Liste des UDSLMM qui n'ont rien adressées 3 depuis plus de cinq ans et une en sommeil depuis 2016 !
 UDSLMM 39 – UDSLMM 80 – UDSLMM 93 – UDSLMM 94

A la réception des C.R le T.G remplit un fichier sous Excel.

En étudiant ce fichier de suivi des situations financières des structures nous nous apercevons que :

au 31/12/2019	Sections	675 actives Henley	Unions Départementales	83 actives Henley
Disponibilité	3 023 469,02 €	644	238 078,16 €	79
<i>Moyenne</i>	<i>4 694,3 €</i>		<i>3 013,65 €</i>	
Avoir sur Livret	710 410,60 €	161	26 294,25 €	13
<i>Moyenne</i>	<i>4 412,49 €</i>		<i>2 022,63 €</i>	
Subvention reçue	161 613,30 €	407	19 701,36 €	30
<i>Moyenne</i>	<i>397,08 €</i>		<i>656,71 €</i>	
Résultat 2019	-912,04 €	644	18 184,04 €	79
<i>Moyenne</i>	<i>-1,48 €</i>		<i>230,18 €</i>	

Le trésorier général constate :

au 31/12/2019	Sections	675 actives Henley	Unions Départementales	83 actives Henley
Disponibilité	3 023 469,02 €	644	238 078,16 €	79
<i>Moyenne</i>	<i>4 694,3 €</i>		<i>3 013,65 €</i>	
Résultat positif	123 759,98 €	336	24 440,52 €	53
<i>Moyenne</i>	<i>369,43 €</i>		<i>461,14 €</i>	
Résultat négatif	- 124 672,02 €	308	-6 256,48 €	26
<i>Moyenne</i>	<i>-404,78 €</i>		<i>-240,63 €</i>	

Ce qui veut dire que presque une section sur deux et une UD sur trois terminent leur année avec un résultat négatif.

- Les résultats négatifs des **308** sections vont de **- 3 343,99 € à - 0,13 €**.
- Les résultats négatifs des **26** Unions vont de **- 1 531,48 € à - 6,94 €**.

Quelques exemples pris au hasard :

	Avoir au 31/12/2019	Livret	Résultat
Sections	19 437,32 €	14 265,40 €	-3 110,30 €
	3 808,59 €	2 227,88 €	-3 064,84 €
	18 118,14 €	15 696,13 €	-2 527,94 €
	63 640,39 €	54 629,85 €	-2 444,57 €
	15 781,55 €	12 182,20 €	-1 955,10 €
	13 782,52 €	10 090,75 €	-1 311,94 €
	29 927,09 €	20 509,08 €	-680,43 €
	14 966,71 €	10 089,12 €	-343,00 €
	6 741,97 €	50,18 €	-137,16 €

	21 255,58 €	17 381,93 €	-111,48 €
Unions départementales	447,14 €	0,00 €	-1 531,48
	5 215,26 €	10,00 €	-634,05 €
	6 615,33 €	831,01 €	-134,63 €
	5 316,53 €	5 005,57	-45,67 €

Différentes observations générales relevées sur les CR :

- **Aucun justificatif** de résultat négatif n'a été fourni d'emblée.
- **Les Dépenses des animations sont encore supérieures aux Recettes.**
- Cette observation fait l'objet d'une remarque récurrente, malgré une demande de séparation des frais occasionnés par une assemblée générale et/ou un congrès, différentes des animations, activités dites de cohésion (Loto, Galette des Rois, Méchoui, Fest-noz, etc., etc., ...). Il faut différencier les codes 7081 *Recettes des animations* – de celui 7082 *Recettes des AG / Congrès* et les codes *Dépenses* 6101 *Frais organisations animations* – de celui *Dépenses* 6102 *Frais organisations AG/Congrès*.
- Des comptes rendus sans aucun avoir en numéraire, ce qui peut faire penser à une dérive d'occultation de « caisse non suivie » !
- Des versements importants au code 6713 *Dons à l'Entraide* qui mettent en négatif le résultat final de la structure.
- Des dépenses au Code 6713 *Autres dons direct par la section* élevées qui mettent le résultat de la structure dans le rouge sans justification.
- **Quelques structures qui encaissent des redevances pour « Garanties Obsèques » et les reversent à une Société de courtage en assurance, malgré une recommandation d'un ancien président général de faire cesser ce genre de perception/reversement.**
- Des structures qui n'utilisent pas le modèle de compte-rendu mis en ligne sur le site internet de la Société.

Propositions dans l'immédiat :

- En accord avec le secrétaire général, proposer au conseil d'administration de se prononcer sur une dissolution des structures en déshérence qui ne fournissent plus leurs CR de gestion depuis plus de trois années.

Cette non-fourniture de CR de gestion fausse les comptes et met en péril la SNEMM.

- Pour les structures ayant des CR aléatoires, le trésorier général en concertation avec le bureau national et la structure **essaiera de trouver une ou des solutions viables permettant de les aider afin de les accompagner.**

Propositions du TG pour l'avenir :

- Dans la mesure du possible, regrouper au niveau de l'UD les Comptes Rendus des sections et effectuer un seul et unique envoi. Le Président de l'UD serait ainsi le relais du trésorier général. Deux UD le font déjà (la 67 et la 62).
- Demander l'envoi d'un **document unique** : le CR de Gestion de l'Exercice de l'année écoulée, dans le **modèle fourni** par le service de la comptabilité et mis en ligne sur le site internet de la Société, **mais signé** du Président, du Trésorier et des vérificateurs aux comptes. Le rapport de la commission de vérification comptable par ces vérificateurs restant en archive à la structure.

- Joindre les relevés bancaires **si et seulement si** les comptes bancaires **ne sont pas domiciliés** à la Société Générale Paris Champs Élysées (par exemple : agence locale de la SG – *Progéliance* -, La Banque Postale, CIC, etc....).
- Privilégier l'envoi électronique à l'adresse du TG : tresorerie.generale@snemm.fr afin de mettre en archive le CR de Gestion dans le fichier central Henley de la SNEMM.
- Si pas de tenue de la comptabilité de la structure avec le fichier Henley, utiliser le livre de compte fourni sous deux formats par le service comptabilité : Open Office et Microsoft Excel étant téléchargeable à partir du site internet de la Société.
- Continuer à fournir la comptabilité mensuelle et/ou trimestrielle au service de la comptabilité à l'adresse : compta-structures@snemm.fr.

Bilans annuels 2019 de la SNEMM.

Les bilans annuels de la SNEMM (Siège, Résidence, Sections UDSLMM et Combinés) sont actuellement en cours de certifications par le Commissaire aux Comptes du cabinet Equation. La communication en sera faite aux membres du Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance.

Actions pour la protection au COVID 19.

Conformément aux directives du gouvernement lors de la reprise du travail de nos salariés le lundi 11 mai 2020, nous avons acheté pour **1 057,86 €** de matériel.

- des masques de protection individuels : 7 boites de 100 masques au prix de 641,94 €,
- du gel hydro alcoolique, désinfectant et savon liquide pour les mains au prix de 72,49 €
- des essuies mains en papier en remplacement des serviettes éponges au prix de 81,43 €
- une colonne de distributions à pédale pour les visiteurs au prix de 262,00 €.

Actions à la suite de la visite de l'inspection du travail en avril 2019.

Aucune action n'ayant été entreprise depuis cette date et le bureau national élu en juin 2019 n'ayant eu connaissance de ce compte rendu que début mars 2020 et afin de se mettre en conformité avec la réglementation du travail le plus rapidement possible, il a été décidé d'engager les dépenses suivantes.

- une trousse de premier secours, par étage pour un montant total de de 258,75 €
- cinq fauteuils de bureau pour les salariées au prix de 1 283,48 €.

Ces dépenses n'étant pas budgétisées dans le BP 2020, Le TG explique pourquoi de tels achats ont effectués en urgence sans l'approbation du conseil d'administration..

Propositions pour travaux au Siège.

Électricité : Travaux demandés ;

- Remplacement du télérupteur d'éclairage des escaliers par une minuterie et un détecteur de présence pour le hall d'entrée.
- Remplacement des éclairages type néons au-dessus de l'espace de travail des salariées.

Deux entreprises ont répondu à notre demande :

M. Colucci, électricien habituel effectuant des travaux au Siège et la Société Techni Câble.

Travaux N°1 : Colucci = 4 885,10 €	- Techni Câble = 608,30 €
Travaux N°2 : Colucci = 2 857,08 €	- Techni Câble = 2 723,60 €
Total Colucci = 7 742,18 €	Techni Câble = 3 331,90 €

Plomberie : Travaux demandés ;

- Rénovation de la plomberie des 2 toilettes (1^{er} et 2^{ème} étage) et suppression de l'urinoir.

Deux entreprises ont répondu : **la Société Pierrard, plombier habituel qui propose un devis global de plomberie et peinture.**

Devis de la Société D B Fontenay = 2 480,28 € (pas de TVA appliquée pour ces travaux).
Devis de la Société Pierrard = 4 243,80 € TTC

Peinture : Travaux demandés ;

- Rénovation de 2 toilettes (1^{er} et 2^{ème} étage).

Une seule entreprise a répondu pour l'instant.

Devis de la Société PIERROT RENOV' = 1 996,51 € (pas de TVA appliquée pour ces travaux).

Plomberie + Peinture :

- Fontenay et Pierrot Renov' = 2 480,28 + 1 996,51 = **4 476,79 € HT**

Société Pierrard = **4 243,80 € TTC**

•

Total des travaux électricité et Plomberie + Peinture = 3 331,90 € + 4 243,80 € = 7 575,70 €

Après étude des devis, Le conseil d'administration approuve ces travaux de réfection et de mise aux normes et les confie aux sociétés Tecni Câble et Pierrard.

Ces dépenses seront prises sur le compte « Travaux du Siège » actuel 45 931,28 €.

15. **Demandes d'aides financières diverses.**

Demandes de subvention pour achat ou rénovation de drapeaux.

- La **82 SLMM de Verdun** (55) demande une aide financière pour renouveler son drapeau. Après étude de ses finances déclarées début 2020, le conseil d'administration accorde **150,00 € (cent cinquante euros)**.
- La **323 SLMM d'Haguenau** (67) demande une aide financière acheter un fanion pour le Comité des Dames d'Entraide nouvellement créé. Après étude de ses finances déclarées début 2020, le conseil d'administration accorde **100,00 € (cent euros)**.
- L'**UD SLMM 82 du Gers** demande une aide financière pour renouveler son drapeau. Après étude de ses finances déclarées début 2020, le conseil d'administration accorde **200,00 € (deux cents euros)**.

Demande de subvention pour le Lycée militaire d'Autun.

Madame la Présidente a reçu une demande de subvention pour le Lycée militaire d'Autun arrivée et enregistrée le 20 mai 2020.

Chaque année nous accordons une subvention à ce lycée. En 2019 nous avons attribué 400,00 € dans les charges exceptionnelles diverses.

Le Conseil d'administration accorde la même somme que les années passées de 400,00 € (quatre cents euros).

Cette subvention, revenant régulièrement sera inscrite au budget prévisionnel de 2021.

Demande de cession à titre gratuit d'album « L'épopée de la Médaille Militaire »

Nous avons été saisis par le Président de l'UD 03 pour une cession de 10 exemplaires à titre gratuit au profit des élèves méritants de l'école de Gendarmerie de Montluçon.

Pourquoi Montluçon et pas Châteaulin, Chaumont, Dijon et Tulle pour la Gendarmerie, Saint Maixent pour l'armée de Terre, Saint Mandrier pour la Marine et Rochefort pour l'armée de l'Air ?

Il y a quelques années, cette cession gratuite avait été supprimée et de mémoire le président de l'UD52 achète des albums sur ses propres deniers pour les offrir à l'élève Gendarme qui a le meilleur classement dans la partie « éducation militaire ».

Pourquoi ne pas reconduire les donations gratuites aux structures qui entretiennent des relations privilégiées avec ces écoles de formation qui ont la Médaille Militaire dans les plis de leurs drapeaux.

Après en avoir débattu, **le conseil d'administration accorde une dotation à titre gracieux de dix albums accompagnés de celui de 1904-2004 pour les écoles de Montluçon, Chaumont, Saint Maixent l'Ecole et celle de l'armée de l'air à Rochefort.**

Informations complémentaires

SIRET pour les structures

Nous avons au niveau du Siège national un numéro SIRET.

Le numéro SIREN (Système d'Identification du Répertoire des Entreprises) est un code INSEE unique qui sert à identifier une entreprise (association). Il est composé de 9 chiffres. Le numéro NIC (Numéro Interne de Classement) est un identifiant numérique composé de 5 chiffres placés à la fin du SIRET. Exemple celui de la SNEMM : 342 006 491 00019

Les établissements secondaires des entreprises (associations) peuvent demander un NIC différent du Siège Social.

La demande doit être accompagnée de la copie du récépissé d'inscription au registre des associations (RAN n° W750 0000 83) et d'une copie des statuts. Le SIE (Service Identification des Entreprises) transmet la demande à l'Insee qui procède à l'inscription au répertoire et à l'attribution du numéro d'identification. L'association reçoit un certificat d'inscription à conserver.

Les sections et UD étant des établissements secondaires de la SNEMM (Cf: statuts Article Premier alinéa b) celle-ci peuvent demander et obtenir un numéro SIRET pour l'octroi de subventions locale, régionale. **Il est demandé aux sections et UD d'informer le trésorier général afin que nous puissions accompagner les structures dans cette démarche.**

CERFA 11580*03 « Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général »

Lors du CA des 29 et 30 janvier dernier, le TG a proposé de rédiger un document explicatif concernant ce reçu qui devrait être diffusé aux structures, mis en ligne sur le site de la SNEMM. Il définira les personnes pouvant en bénéficier pour leurs structures (Président, Secrétaire, Porte-drapeau, etc., etc., ...) et les modalités d'enregistrement au Siège. Il soumettra ce document lors du prochain CA à l'automne.

Contrat HENLEY nouvelle proposition.

Renouvellement du contrat en janvier 2021.

Le document signé le 06 juillet 2017 par M. JP Martin, Président de la SNEMM est un document contractuel des « Conditions d'accord et modalités ». Ce n'était pas le bon de commande. Celle-ci est enregistrée chez Henley iT sous le N° CO-00432 qui a été signée rétroactivement en début d'année 2020 par Madame Sayos. La SNEMM a déjà payé à cette Société la somme de **89 373,00 €** décomposée comme suit : 9 891 € TTC le 06 juillet 2017 puis 20 082,00 € à la mise en service à/c du 1^{er} janvier 2018 et trois fois (début 2018 – 2019 – 2020) la somme de 19 800,00 € qui lui accordent les Droits Utilisation Annuels.

Nous avons également payé des modifications demandées au cours de ces trois années : une facture de 600,00 € à la suite de demande de M. Dominati pour saisie des montants des cotisations des structures et 1 440,00 € pour le diagnostic initial du RGPD.

Soit un Total **de 91 412,00 € !!!**

Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation dans son paragraphe 4 – « EFFET, DUREE, RECONDUCTION » précisent « *En fin de période d'engagement, si le contrat n'est pas résilié par le client ou le prestataire dans le délai imparti, celui-ci, est reconduit par période d'un an à compter de la fin d'engagement précédente. Sauf mention explicite dans le bon de commande, le nombre de reconduction n'est pas limité.* »

Ces CGVU dénomment comme documents contractuels : Le bon de commande et les conditions générales !

La SNEMM prendra contact avec la Société Henley iT courant septembre pour renégocier ce contrat après avoir fait le constat en interne sur les différents problèmes que nous avons rencontrés depuis sa mise en service et qui à ce jour ne sont toujours pas réglés.

Sur demande des présidents, le service des récompenses pourrait adresser un diplôme d'honneur au nom du Conseil d'Administration de la SNEMM.

16. Point sur la conception du nouveau site.

M. Jean-Paul Viry fait un point sur l'avancée des travaux du futur site de la SNEMM. La responsable de la conception et de la réalisation du site ayant été confinée à l'étranger pendant la pandémie, les travaux ont pris du retard. M. Gauthier prendra en charge le suivi de ce dossier. Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié de la SNEMM concernant la conception du site et informera régulièrement la commission de la communication de l'avancée des travaux.

M. Jean-Paul Viry quant à lui, reste notre web master et se chargera de la mise à jour des informations devant être publiées sur notre site actuel et futur.

Séance de travail du mardi 7 juillet 2020 de 9h00 à 16h00.

Appel des Administrateurs

Appel effectué par le secrétaire général.

Administrateurs présents : (10)

Madame Maryvonne Sayos ;

Messieurs, Jean-Pierre Beaulieu, Norbert Dauba, Edmond Dominati, Patrice Drocourt, André Géry, Patrick Lamy, Jean-Claude Maury, Roland Marcant, José Miguel Real.

Administrateurs absent excusés : (1).

Joël Davennes

Administrateur en visio-conférence :(1) Conforme à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Monsieur. Jean Paul Viry.

Administrateur représenté : (4)

Monsieur. Michel Dumas. (pouvoir donné à Monsieur. Jean Claude Maury) ;

Monsieur. Robert Gauthier. (pouvoir donné à Monsieur. José Miguel Real) ;

Monsieur. Louis Lauseig. (pouvoir donné à Monsieur. Roland Marcant) ;

Monsieur. Jean Pierre Lemaire. (pouvoir donné à Madame Maryvonne Sayos).

Invité à participer au conseil d'administration conformément à l'article R 2.5 : (1).

Monsieur Cheneau, secrétaire de l'UD 75.

Ouverture de la séance de travail.

Le quorum étant atteint, le président général par intérim demande à ce qu'une minute de silence soit observée en mémoire des sociétaires décédés depuis février.

Après ce recueillement, il déclare la séance de travail ouverte.

17. Point sur le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

M. Jean Paul, Viry fait le point de ce dossier. Celui-ci nous expose les différentes propositions et consultations qu'il a conduites.

Le budget pour se mettre en conformité étant assez conséquent la recherche d'une solution moins onéreuse est recherchée.

A ce jour aucune solution n'est retenue.

18. Point sur les effectifs Cf. Annexe 1 :

M. Norbert Dauba, adjoint au chef des effectifs nous présente le tableau des effectifs.

19. Abonnements à la revue (date butoir réception demande au siège).

Point non abordé.

20. Point sur la chancellerie.

Document fourni pas le Chancelier et présenté par M. Jean Claude Maury, adjoint au chancelier.

57	DOSSIERS EN COURS	CDE LH	OFF LH	CH LH
		0	0	20
		MM		
		8		
		CDE ONM	OFF ONM	CH ONM
		0	7	22

Nouvelle procédure pour l'établissement des dossiers de proposition pour un ordre.

Simplification des dossiers qui vont au MINARM.

On n'établit plus de mémoire.**Le dossier est constitué de :**

1. Fiche administrative (modèle sur le site rubrique chancellerie depuis le 19 juin 2020)
2. Copie de la Carte d'identité civile ;
3. Copie de la carte du combattant ;
4. Copie de la carte VITALE (pour le N° INSEE) ;
5. Copie de ou des citations ;
6. Copie de modèle 15 « blessure de guerre » homologuée et rapport circonstancié ;
7. Copie des ordres nationaux (LH, MM, ONM).

Suite à l'échange de fichiers avec le bureau décorations du MINARM

la situation des dossiers « en cours » est la suivante :

- 214 dossiers LH en attente ;
- 210 dossiers MM en attente ;
- 218 dossiers ONM en attente.

quelques litiges sont en cours de traitement avec le MINARM.

21. Présentation du projet commémoration lieutenant SPANIEL par M. Christophe Cheneau.

Ce projet porté et présenté par M. Christophe Cheneau, secrétaire de l'UD 75 est diffusé en pièce jointe. Celui-ci devrait se réaliser le 8 mai 2021.

Une délégation de 3 ou 4 personnes se déplacera à Prague à ses frais. La SNEMM n'engagera aucune finance sur cette commémoration.

A l'issue de sa présentation, M. Christophe Cheneau quitte la séance.

22. Point sur l'entraide – colis de Noël – aide à la scolarité.

M. Patrice Drocourt, responsable de l'entraide, nous présente les différents dossiers.

Un débat sur la méthode s'engage.

Le responsable de l'entraide établira un calendrier de dates de dépôt des demandes.

Celles-ci feront l'objet d'une approbation par le conseil d'administration et des dates de passage à la commission de l'entraide.

En cas d'urgence avérée, une consultation d'urgence comme le prévoit l'article-8 réunions de nos statuts peut être demandé par le président général.

Chaque demande a fait l'objet d'un examen par le conseil d'administration et d'un vote.

- Entraide sociétaire. Cf. Annexe 2
- Entraide ponctuelle. Cf. Annexe 3
- Aide aux pupilles. Cf. Annexe 4
- Colis de Noël : Une étude sera conduite par la commission de l'entraide afin de savoir si les colis de Noël seront reconduits sous le format actuel (colis Lou-Périgord) ou si une allocation du même montant pourrait être allouée aux demandeurs.

23. Mise à disposition villa personnel médical des Armées.

Sur Proposition de M. Drocourt et M. Maury, la présidente générale a adressé un courrier au chef d'état-major des armées. Dans ce courrier, la SNEMM propose de mettre gracieusement à disposition 2 séjours d'une semaine dans nos villas à Hyères et ainsi montrer par ce geste notre attachement au personnel soignant du service de santé des armées engagé dans la crise de la COVID-19.

24. Propositions diverses de la commission de l'entraide et votes. **Sujet traité en point 21 et 22.**

25. Point sur les legs

Document rédigé par Monsieur Jean-Pierre Lemaire.

Au cours de l'année 2019 nous avons enregistré 4 dossiers de succession concernant des legs dont certains ont aboutis, à ce jour :

Le legs de Madame Rabeau Denise, constitué d'une maison située 34 Bd des Capucins à Château-Gontier, qui a été estimée à 90.000 €

La vente a été effectuée et concrétisée en début d'année 2019. Le montant qui revient à la SNEMM est de 88.241,52 € toutes charges déduites.

Sont actuellement en cours, pour l'année 2020 :

Le legs de Madame Larrieu De Fos.

Après l'évaluation des biens de cette personne en compagnie du Président de Saint Gaudens ; La maison qui se trouve à Fos, a été complètement vidée. Les meubles ont été vendus à un brocanteur et ce dernier a pris en charge le nettoyage complet de la maison. Le montant a été estimé à 55.000,00 € par deux agences immobilières. A ce jour, la maison a été vendue 50.000€ net vendeur, l'acte de vente définitif est en cours de rédaction auprès de l'Office notarial SCP Nicolas Jaureguiberry à Aspet.

Nota : Au cours du Conseil d'Administration, le 29 janvier 2020, nous est parvenu un courrier de l'étude de l'étude de Maître Nicolas Jaureguiberry, qu'un montant de 49857,35 € avait été envoyé par virement à la SNEMM pour solde de tout compte.

Au cours du mois de mars 2020, le notaire nous a envoyé un courrier pour nous a informé d'un courrier émanant des Finances Publiques. Un montant de 650 € n'avait pas été réglé à déduire de la vente. D'autre part, il reste encore 3 petites parcelles de terre qui restent à la vente chez le notaire.

Le legs de Madame Christiane Barthazard.

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2019, les démarches ont été effectuées auprès de l'étude des Maîtres Frédéric Seguin et Christophe Lubarda, Notaires, à 13, Grand rue 18360 Epineuil-Le-Fleuriel.

L'acte de donation d'un terrain situé sur la commune de Sorède (66690) d'une superficie de 858 m2 avec un bâtiment en préfabriqué « sorte de mobil home en dur » comprenant un coin cuisine et une chambre, (2 fenêtres et une porte) avec eau et électricité.

A ce jour, et après avoir reçu les renseignements de la Mairie de Sorède, le bien est situé pour partie en zone de droit de préemption urbain et pour partie en zone de droit de préemption de la S.A.F.E.R. Le dossier est en attente de l'obligation de purger les deux préemptions afin de régulariser l'acte.

Legs de Madame Fauconnier.

Avant son décès, Mme Fauconnier avait rédigé un testament faisant part d'un don de ses biens à plusieurs associations (9 au total) avec un pourcentage donné à chacune d'elle, 5% revenant à la SNEMM Il s'agit d'un appartement situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, de biens se trouvant dans les lieux, d'un coffre et d'une assurance vie.

Après plusieurs mails reçus des différents légataires, Maître Boy Dupas a été retenu pour mener à bien les formalités.

Suite à différentes informations de la part des légataires, il s'avère que la totalité des pourcentages s'élèverait à 105%. D'autre part suite à un entretien avec la dame de confiance de Mme Fauconnier, il s'avère que cette dernière ne serait pas propriétaire de son appartement mais locataire !!!

Le conseil d'administration attend l'inventaire définitif pour se prononcer de la suite à donner à ce legs.

Dernier courriel reçu en date du 9 juin 2020, Monsieur Vien-Graciet nous a fait parvenir l'état actif/passif. L'actif net restant pour les légataires (11) est de 140 477,09 €, sachant que le pourcentage de la SNEMM est de 4,76%.

Local de la 135^{ème} section de Montélimar.

Avant la mise en vente du local de la 135^{ème} section de Montélimar, il faut que le notaire de Hyères le mette dans le patrimoine de la SNEMM. Ce local est une ancienne bergerie achetée en 1985 par le président de l'époque. Les effectifs diminuant et les charges devenant de plus en plus lourdes, le président actuel de la section avait demandé au président Jean-Paul Martin que la SNEMM prenne ces charges en compte, ce souhait avait été accepté.

A l'heure actuelle ce local n'est plus utilisé par la 135^{ème} section, mais les impôts locaux et fonciers restent à la charge du siège.

26. Approbation des administrateurs concernant la fusion des structures. Cf. Annexe 5.

Le secrétaire général présente les fusions. Après quelques explications, **celle-ci sont approuvées à l'unanimité.**

27. Approbation des administrateurs concernant la dissolution des structures. Cf. Annexe 6.

Le secrétaire général présente les dissolutions des sections ayant rempli toutes les conditions. Après avoir entendu les explications du secrétaire général et du trésorier général sur certaines sections, **ces dissolutions sont approuvées à l'unanimité.**

D'autres dissolutions de sections sont en attente.

Celle-ci seront prononcées en septembre après avoir recueilli tous les documents, matériels et clôturé les comptes.

28. Approbation des administrateurs concernant le changement de nom d'une structure.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de changement de nom de La 311^{ème} section.

Cette-ci portera le nom de : **311^{ème} section de la Médaille militaire, Brignoles et centre Var.**

29. Point sur la revue et les retours.

Compte tenu de la diffusion de la revue de juillet en cours, aucun point n'est fait à ce jour.

30. Résultat de la consultation recherche d'un prestataire unique « imprimerie et routage » de la revue. Cf. Annexe 7.

Présentation d'un tableau suite à la consultation (rédacteurs André Géry, Maryvonne Sayos) de 3 entreprises pour l'impression de la revue.

Des courriers seront rédigés afin de notifier le rejet des offres aux sociétés n'ayant pas été retenues.

La société retenue pour l'impression et le routage de la revue fera également l'objet d'un courrier et le contrat sera signé par le président général début août afin de respecter le délai légal.

Société retenue.**ESTIMPRIM**

dont le siège social situé :

ZA à la CRAYE 25110 AUTECHAUX.

pour un montant de :

ESTIMPRIM	Impression	Routage	TOTAL HT	TOTAL TTC
sans encart	4 711,00 €	1 567,00 €	6 278,00 €	7 533,60 €
avec encart	4 711,00 €	1 762,00 €	6 473,00 €	7 767,60 €

31. Recherche d'une régie de publicités.

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé et des nombreux points à approuver ce point n'est pas abordé.

32. Point de situation de la commission de la Communication et de la revue.

Compte tenu qu'aucun administrateur n'est le responsable de cette commission, aucun point n'est fait à ce jour.

33. Désignation d'un administrateur directeur de la communication (chargé de la communication de la SNEMM).

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé et des nombreux points à approuver ce point n'est pas abordé. Ce point sera abordé en septembre. La SNEMM doit avoir un plan de communication. Nous devons fournir aux structures des outils afin de leurs permettre de communiquer.

34. Avancé du dossier convention avec Implic-Action Association.

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé et des nombreux points à approuver ce point n'est pas abordé. Ce point sera abordé en septembre.

35. Réponses présidents d'UD sur les listings des abandons des traitements.

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé et des nombreux points à approuver ce point n'est pas abordé. Ce point sera abordé en septembre.

36. Point sur les abandons des traitements et relation avec le T.P.G.

Abandons de traitement au profit de la SNEMM pour le 2eme Trimestre 2020 :

Actifs : 0 ;

Retraités : 190.

Commentaire : Il est probable que, à cause du confinement nous n'avons pas reçu d'abandons de traitement du personnel de l'active inscrits au décret de 18 mars 2020

37. **Point sur les récompenses.**

Entre le 19 janvier et 1 juillet 2020, le conseil d'administration a accordé 356 diplômes.

La répartition à titre information est la suivante :

- 112 diplômes d'honneur ;
- 60 diplômes de la médaille de bronze ;
- 78 diplômes de la médaille d'argent ;
- 106 diplômes de la médaille de Vermeil ;
- 32 diplômes de la médaille d'Or.

Soit un total de 388 diplômes.

Diplômes de :

+ 25 ans 300 ;

+ 50 ans 128 ;

Soit un total de 328 diplômes.

soit un total de 716 diplômes.

Archives :

Le 1^{er} semestre a permis de traiter 35 sections.

38. **Point sur le rapprochement avec la fédération nationale des amicales de la médaille militaire.**

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé et des nombreux points à approuver ce point n'est pas abordé.

39. **Point sur la gestion du patrimoine des structures.**

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé et des nombreux points à approuver ce point n'est pas abordé.

40. **Agenda du bureau national et du conseil d'administration.**

- Bureau national le 27 juillet 2020 ;
- Election du président général et du bureau national le 28 juillet 2020 ;
- Conseil d'administration en septembre 2020 ;
- 85^{ème} Assemblée Générale Ordinaire 4 et 5 Novembre 2020 (Mairie de Levallois-Perret) ;
- 86^{ème} Congrès National. Juin 2021 (école militaire paris).

41. **Création de commission permanente.**

• **Création de la commission des finances et du patrimoine Cf. article R 2.7.2 du règlement intérieur de 2010.**

Le conseil d'administration sur proposition de M. Patrick Lamy, président général par intérim, propose à M. Roland Marcant de prendre la tête de la commission des finances et du patrimoine. Pour rappel, cette commission agit à titre consultatif.

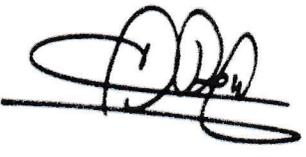
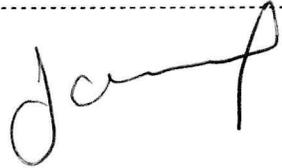
Celui-ci demande quel sera sa mission et son périmètre d'action. Après quelques explications données, celui-ci accepte et donnera le nom d'une ou deux personnes afin de l'aider dans sa mission. Cette commission travaillera en visio-conférence, par échange de mails et téléphone. Charge à M. Roland Marcant de rendre compte régulièrement au conseil d'administration, des missions qui lui seront confiées.

La séance est levée à 16h30.

**Secrétaire général
José Miguel Real**

**Président Général par intérim
Patrick Lamy**

**Administratrice
Maryvonne Sayos**

		
---	---	---

42. Annexe 1 : Tableaux des effectifs

<i>Statistiques au 30 juin 2020 - CA du 7 Juillet 2020 -</i>					
	Membres Titulaires	Membres Associés	Dames d'Entraide	Total	
	26638	4424	9518	40580	
Statistiques 2020					
	Adhésions	Décès	Démissions	Radiations	Total des pertes
1^{er} trimestre	670	494	133	35	-8
2^{ème} trimestre	204	412	45	16	269
3^{ème} trimestre					
4^{ème} trimestre					
RAPPEL statistiques antérieures					
	Adhésions	-	Démissions	Radiations	Total des pertes
2019	1609	1919	326	1792	2428
2018	1649	1669	283	1940	2243
2017	1745	2108	390	2186	2939
2016	1962	2146	433	1424	2041
2015	1852	2256	360	1084	1848
2014	1879	2133	523	1563	2340
Vie des sections	83 UD (Voir Jura, Somme, Seine St Denis, Val de Marne) 675 sections				
UD participantes	19 (02 - 03 - 08 - 17 - 18 - 21 - 24 - 25 - 30 - 31 - 40 - 52 - 56 - 65 - 67 - 77 - 83 - 84 - 85)				
Recrutement	Décret du 9 novembre 2015 = 958 concessions (277 adhérents) Décret du 31 mars 2016 = 2281 concessions (309 adhérents) Décret du 4 novembre 2016 = 1081 concessions (271 adhérents) Décret du 10 avril 2017 = 2466 concessions (223 adhérents) Décret du 07 novembre 2017 = 882 concessions (267 adhérents) Décret du 26 avril 2018 = 1997 concessions (165 adhérents) Décret du 30 octobre 2018 = 835 concessions (184 adhérents) Décret du 16 avril 2019 = 1901 concessions (112 adhérents)				
Cotisations 2014	47731 cotisations encaissées				
Cotisations 2015	44986 cotisations encaissées				
Cotisations 2016	42614 cotisations encaissées				
Cotisations 2017	40694 cotisations encaissées				
Cotisations 2018	38230 cotisations encaissées				
Cotisations 2019	36465 cotisations encaissées				
Revue n° 587	Au 22 Juin 2020 17 007 adresses à envoyer au routeur / 18 077 revues / 18 550 au tirage				
	Nombre de revues gratuites				5618
	Exonérés de cotisations				121
	Exonérés de droit (Dames d'Entraide veuves)				4352
	Présidents de section et Exo VIP				1145
Badges	110356 cartes créées depuis le 11 Février 2015 (dont 384 en 2020)				
Anciens Combattants	6863				

43. Annexe 2 : Entraide sociétaire.

NOM	Prénom	Date Naissance	Date Début Alloc.	Section	Président/TUTEUR	Versement 1er semestre			
						Date	Chèque N°	Montant	
A	L	13 juin 1933	2000	91	Poitiers	Philippe BRES	26/07/2020		400,00 €
B	B	14 août 1960	2010	1582	La Rochefoucault	Lucien NIORT	26/07/2020		400,00 €
D	D	1 septembre 1928	1996	91	Poitiers	Philippe BRES	26/07/2020		400,00 €
L	R	26 février 1944	06/04/2006	1393	Jussey	Michel MEYER	26/07/2020		400,00 €
M	Y	6 septembre 1930	2006	1013	Bagnols sur Cèze	Jean-claude MOUGENOT	26/07/2020		400,00 €
R	B	2 novembre 1941	2007	362	Segré	Gérard RUAU	26/07/2020		400,00 €
								Total 1er semestre	2 400,00 €

44. **Annexe 3 : Entraide ponctuelle.**

N°	Age	Qualité	Année d'Adhésion	Motif de la demande	Montant de l'aide proposé	désision du conseil d'administration
1	93	Membre associé	09/03/2011	Maintien à domicile, Monsieur Handicapé	600,00	500 Euros
2	?	Epouse de sociétaire	20/02/1992	Rentré en EHPAD depuis 16/10/2019	800,00	600 Euros à la majorité
3	79	Sociétaire	01/01/1989	Sociétaire ayant déjà bénéficié d'une aide fin 2019. Dettes à la suite de l'enterrement de son épouse	800,00	dossier à reprendre en étude après désendettement
4	78	Sociétaire	01/01/1991	demande pour acheter des aides auditives d'une valeur de 3450 €	50,00	350 Euros
5	46	Sociétaire	18/07/2018	Jeune militaire pensionné à la suite d'une OPEX. Celui-ci est en cours de divorce?	800,00	600 Euros
6	93	Dame d'Entraide	01/01/1971	Cette Dame a été placée en EHPAD à la suite de son état de santé.	800,00	600 Euros
7	85	Sociétaire	13/03/2017	Demande d'aide pour un appareillage auditif,	300,00	150 Euros
8	84	Affiliée	2016	Aide pour aider à payer les obsèques de son mari (président honoraire de la 1413ème)	800,00	500 Euros
9	81	Dame d'Entraide	01/01/1978	Aide pour aider à payer les obsèques de son mari	800,00	500 Euros
10	57	Dame d'Entraide	23/03/2017	Aide pour l'entrée à l'université de sa fille et palier aus dépenses exceptionnelles dû à cette rentrée	300,00	dossier à présenter en fin d'année avec les bourses scolaires
11	86	Membre Titulaire	4/03/2011	aide pour payer les obsèques de son épouse	600,00	200 Euros
12	80	Dame d'Entraide	07/02/1995	Aide pour les obsèque de son époux	300,00	400 Euros
13	76	Membre Titulaire	26/02/1997	Aide financière pour ce monsieur entré en EHPAD	800,00	800 Euros à la majorité
14	54	Membre associé	13/07/2019	Achat d'un véhicule de remplacement	600,00	0

46. Annexe 5 : Approbation des administrateurs concernant la fusion des structures.

Fusions			
de	vers	Changement de nom	Position du drapeau
15 Cannes	98 Grasse	"98ème section Pays de Grasse-Cannes Pays de Lérins"	à la garde de la 98 ème section.
452 Saint Quay-Portrieux	891 Binic-Pordic-Lantic		A la garde de la 891ème section.
696 Mirecourt	697 Chatenois		2 drapeaux à la garde administrative de la 697ème section
851 Vagney	408 Remiremont et Environs	408 Remiremont Environs	à la garde du porte drapeau de la 858ème section, sous la responsabilité de la 408ème section.
1050 le Thillot/Rupt-sur Moselle	408 Remiremont et Environs	408 Remiremont Environs	sous la responsabilité de la 408ème section.

47. Annexe 6 : Approbation des administrateurs concernant les dissolutions des structures.

Dissolutions	Position du drapeau	Observations
433 BETHUNE	M. DAUBA gerera la récupération.	Pas de Bureau depuis 2013, pas de paiements, pas de PVS
489 ENGHEN LES BAINS	M. DAUBA gerera la récupération.	Pas de président, plus de trésorier depuis 2016, pas de paiements de cotisations, pas de PVS
490 LYON BROTTAUX	M. DAUBA gerera la récupération.	Pas de Bureau, plus de président depuis le 2019, pas de paiements de cotisations, pas de PVS
497 LYON CROIX ROUSSE	M. DAUBA gerera la récupération.	Pas de Bureau, plus de président depuis le 2014, pas de paiements de cotisations, pas de PVS
539 ECULLY/OUEST LYON	1 siège	En déshérence depuis 2015.
540 ARCUEIL-CACHAN	2 drapeaux.	Plus de gouvernance depuis 2013
612 CHAMPAGNOLE	1 drapeau	Plus de président depuis 2013, plus de trésorier depuis 2017, pas de paiements, pas de PVS
671 MONTREUIL	1 drapeau	plus de Président depuis 2017, plus de trésorier depuis 2015, Compte cloturé mais toujours active .
673 BRUYERES-BROUVELIEURES	1 drapeau à la mairie	Amicale depuis 2013
787 THIBERVILLE	1 drapeau	plus de Président depuis 2013, plus de trésorier depuis 2015, Compte cloturé mais toujours active .
989 PONDICHERY	1 drapeau	Aucun bilan comptable fait depuis des années
1102 CORBEIL	?	plus de Président depuis 2013, plus de trésorier depuis 2015.
1426 SAARBURG	Drapeau acheté par le directeur de la maison de France info de l'ex président	Fonds ont été rendus il y a 2 ans
1707 VITROLLES	1 drapeau à la maison du combattant de vitrolles	Aucun paiement de cotisations depuis 2018.
1744 CAZERES SUR GARONNE	1 drapeau ?	
1817 MAYOTTE	?	pas de PVs depuis 3 ans, plus de trésorier depuis 2015, pas de bilan financier .
3737 SATHONAY CAMP	?	Plus de trésorier depuis 2011, pas de PVS, pas de bilan financier.
UD 39 JURA	1 Drapeau	Pas de Bureau, pas de paiements, pas de PVS

